



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 18 Septembre et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, SIMON Angélique, RHONE Karine ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, HAUSBERG Guy, GONZALEZ Frédéric, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain.

Excusés : Mmes FOURNIE Sylvie, YIM THOEK Davy et M. GARÇON Joël. -----

Absents : M. BERTRAND Jean-Charles et Mme CEBENKA Odile. -----

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

N° : 50-2018

OBJET : Syndicat des énergies de l'Isère : Renforcement poste LE BOURG

Suite à notre demande, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité COMMUNE DE BOUVESSE-QUIRIEU
Affaire n°17.001.054
Renforcement poste BOURG

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :67 508€

2 – le montant total des financements externes s'élèvent à :67 508€

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **0€**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif,
- Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :**67 508€**

Financements externes :67 508€
Participation prévisionnelle :0€
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 0€

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra prochainement envisager un renforcement au poste d'Enieu car le câble est trop petit. Il semble préférable d'opter pour l'enfouissement des réseaux et rajouter de l'éclairage public (6 poteaux au lieu de 4 actuellement).

N° :51-2018 OBJET : Règlement affouage – année 2018/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état du domaine forestier de la commune de Bouvesse-Quirieu permet de remettre en place la distribution de coupes de bois pour l'année 2018/2019.

Ces coupes seront aménagées sur des parcelles restant à définir lieu-dit « Sileat », « Massenoud » et « Le Reposoir ».

M. le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de règlement d'affouage fixant les modalités à respecter ; distribution des coupes, délimitation des lots, obligation de l'affouagiste, taxe d'affouage et calendrier des échéances.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance du projet de règlement et de désigner deux gardes coupe.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les termes du projet de règlement d'affouage 2018/2019,
DESIGNE M. Thierry MERLE et M. Romain TEILLON comme gardes coupe,
AUTORISE M. le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document s'y rapportant.

N° : 52-2018 OBJET : Avis dossier mis à disposition du public – « Installations classées – Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une station de transit et de traitement des produits minéraux solides sur la commune – Société BERTRAND TP ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'enregistrement en date du 17 mai 2018 présentée par la société BERTRAND TP, en vue d'exploiter une station de transit et de traitement des produits minéraux solides sur la commune de Bouvesse-Quirieu – lieudit « Grand Pré » parcelles cadastrées n°104-105-106-107-121 route du Bayard.

L'installation projetée est répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

2515-1-b : Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :

b) Supérieure à 200 kW, mais inférieure ou égale à 550 kW (La puissance des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant de 206 kW : Enregistrement — E)

2517-1 : Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 10 000 m² (La superficie de l'aire étant de 30 000 m² : Enregistrement - E)

VU l'Arrêté Préfectoral N° DDPP-IC-2018-07-16 du 24 Juillet 2018 - Ouverture de mise à disposition du public du dossier de demande d'enregistrement présentée par la SAS BERTRAND TP en vue d'exploiter une station de transit et de traitement de produits minéraux solides sur la commune de Bouvesse-Quirieu du 16 Août 2018 au 13 Septembre 2018 inclus.

VU la délibération du Conseil Municipal N°06-2017 en date du 21 Février 2017 portant « Approbation de la déclaration de Projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLU dans le cadre de l'enregistrement de l'entreprise BERTRAND TP – station de transit de produits minéraux »,

VU le dossier de demande d'enregistrement présentée par la SAS BERTRAND TP en vue d'exploiter une station de transit et de traitement de produits minéraux solides sur la commune de Bouvesse-Quirieu,

VU les observations figurant sur le registre mis à disposition du public,

CONSIDERANT que le conseil municipal de BOUVESSE-QUIRIEU est appelé à donner un avis sur ce dossier,

L'exposé de M. le Maire entendu, après consultation du dossier et de l'arrêté, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

► **DONNE un avis FAVORABLE à la demande d'enregistrement de la société BERTRAND TP.**

N° : 53-2018

OBJET : Projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente : concours financier de la Région Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

12 octobre 2017 – Délibération n°45-2017 - Projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente : présentation AVP et sollicitation concours financier du Conseil Départemental de l'Isère.

10 avril 2018 – Décision du Maire n°04-2018 - Choix maître d'œuvre –attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente – phase 2, attribué au Cabinet ELLIPSE Géomètres à Morestel.

22 mai 2018 – Délibération n°31-2018 - Choix entreprise : Aménagement des abords de la salle polyvalente – phase 2 travaux d'aménagement

Cette opération, inscrite au budget principal M14 exercice 2018 sous le numéro 32 « Aménagement des abords de la salle polyvalente » article 2315-23, représente une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune.

Considérant qu'il y a lieu de trouver un complément de financement pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier de la Région Rhône-Alpes selon les modalités qui seront inscrites à l'avenant du Contrat Ambition Région, pour le lot n°4 « Aire de jeux – city stade ».

L'exposé de M. le Maire entendu, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE de solliciter le concours financier de la région Rhône-Alpes au titre du CAR, pour la réalisation du lot n° 4 « Aire de jeux – city stade » issu de l'opération d'aménagement des abords de la salle polyvalente inscrite au budget principal M14 exercice 2018 sous le numéro 32, article 2315-23,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ Courriers de remerciements pour l'attribution de subventions : EFMA, Chambre des métiers et Association des Donneurs de sang
- ⇒ Réunions SCOT plusieurs dates à venir
- ⇒ Dépôt d'un nouveau Permis de construire par EDF EN pour une centrale photovoltaïque sur Bouvesse-Quirieu – annulation de la précédente demande.
- ⇒ Groupe de travail sur l'adressage en prévision de l'arrivée de la FIBRE. Travail en collaboration avec LA POSTE.
- ⇒ Cérémonie du 11 Novembre, les enfants du collège liront une lettre.
- ⇒ Infos SICTOM – Travaux aménagement des déchetteries –Enregistrement des véhicules de la famille – 36 passages par an par foyer.

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 17 Octobre 2018.

**Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER**

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER